

عن البراء بن عازب رضي الله عنهما قال: «خطبنا النبي صلى الله عليه وسلم يوم الأضحي بعد الصلاة، فقال: من صلى صلاتنا ونُسكَ نُسكًا فقد أصاب النُّسكَ، ومن نسك قبل الصلاة فلا نُسك له. فقال أبو بردة بن نيار -خال البراء بن عازب-: يا رسول الله، إني نسكت شاتي قبل الصلاة، وعرفت أن اليوم يوم أكل وشرب، وأحببت أن تكون شاتي أول ما يذبح في بيتي، فذبحت شاتي، وتغديت قبل أن آتي الصلاة. فقال: شاتك شاة لحم. قال: يا رسول الله، فإن عندنا عناقًا لنا هي أحب إلي من شاتين؛ أفَتَجْزِي عني؟ قال: نعم، ولن تجْزِي عن أحد بعدك».



Al-Barâ' ibn 'Âzib (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le jour de « 'Îd Al-Aḍḥâ' » (la fête du sacrifice), le Prophète (sur lui la paix et le salut) nous fit un sermon après la prière dans lequel il dit : "



Quiconque a effectué notre prière et sacrifié selon nos règles aura certes accompli notre rite traditionnel. Par contre, quiconque aura égorgé sa bête de sacrifice avant la prière, cela ne lui sera pas [compté comme] une offrande rituelle (un sacrifice). " Abû Burdah ibn Niyâr - l'oncle maternel d'Al-Barâ' ibn 'Âzib - a alors dit : " Ô Messenger d'Allah ! J'ai sacrifié mon mouton avant la prière, sachant que cette journée est une journée de festin. J'ai voulu que mon mouton fût le premier sacrifice chez moi, alors je l'ai égorgé et j'en ai mangé avant de venir à la prière ! " - Ton mouton, a dit le Prophète (sur lui la paix et le salut), n'est que de la viande. [Abû Burdah] a alors déclaré : " Ô Messenger d'Allah ! Nous avons une chevrette que je préfère à deux moutons, sera-t-elle valable pour moi ? " Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a répondu : " Oui, mais cela ne sera valable pour personne [d'autre] après toi ! " »

---

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

Jugement : Authentique